

CONSIDERANT la nécessité pour le Conseil Municipal de désigné un nouveau délégué suppléant au comité syndical du SIAHVY ;

CONSIDERANT qu'en application de la loi du 22 juin 2020 relative à l'installation des syndicats mixte, l'élection des délégués au sein des syndicats intercommunaux peut se réaliser à scrutin ouvert et non à bulletin secret, si l'assemblée de décide à l'unanimité ;

Monsieur le Maire propose ainsi de voter à scrutin ouvert la désignation d'un délégué suppléant en remplacement de Monsieur Valéry LAURENT comme suit :

La candidature de Monsieur Joseph AFONSO pour le siège de suppléant

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Joseph AFONSO comme délégué suppléant au comité syndical du SIAHVY.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 02/06/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

